

Monsieur le président, je demande au gouvernement de s'ouvrir les yeux et d'étudier les solutions proposées. S'il n'en trouve pas de meilleures, il peut toujours examiner celles qui sont proposées et tenter de les mettre en application.

Nous sommes donc heureux de l'augmentation, mais, en même temps, nous éprouvons du regret à constater que cela ne règlera pas le problème. Il n'existe pas de solution possible de ce côté. Lorsqu'on augmente les pensions, lorsqu'on accroît les services, il faut également, afin d'équilibrer l'économie, trouver un moyen logique, technique et philosophique d'empêcher la hausse du coût de la vie. C'est pourtant ce à quoi les gouvernements antérieurs n'ont jamais pensé. Ils ne se sont jamais penchés sur ce problème, sur l'étude de cette économie philosophique et technique qui réglerait, une fois pour toutes, le problème.

Monsieur le président, notre économie est comme un gros moteur non muni d'un régulateur: ce moteur fonctionne au ralenti ou trop vite. Voici la solution que nous proposons: fixer un régulateur au moteur économique, qui est très bon, très puissant, qui a tout ce qu'il faut. Mais notre système n'a pas de contrôle. Nous proposons donc l'addition d'un dispositif de contrôle au gros moteur économique, afin de maintenir une certaine stabilité des prix.

Monsieur le président, je ne veux pas répéter ce qui a été dit, car je ne veux pas trop retarder les travaux de la Chambre. Nous avons bien hâte, comme tous les autres députés, que cette augmentation des pensions soit adoptée. Nous avons hâte, comme tous les autres députés, que chaque personne âgée reçoive l'augmentation.

• (1520)

[Traduction]

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Je voudrais, monsieur l'Orateur, faire quelques observations au sujet du bill C-207. Je serai bref pour permettre à d'autres collègues de participer au débat, s'ils le désirent.

Le bill présente deux lacunes qui sont le fait d'un oubli, délibéré ou involontaire, de la part du ministre. L'une d'elles a trait à une question que, sûrement, nous connaissons tous et qui est commune à tous les citoyens âgés du monde. Comme il est d'usage chez nous que l'homme épouse une femme plus jeune que lui, il s'ensuit qu'il atteint l'âge de la retraite avant sa femme. Il est également de fait que la plupart des femmes canadiennes d'un certain âge ne gagnent plus rien puisque leur activité se limite traditionnellement à prendre soin de leur foyer ce qui n'est généralement pas une occupation rémunératrice.

Je proposerai en premier lieu au gouvernement qu'il améliore cette mesure législative en étudiant sérieusement la possibilité de verser la pension à la femme aussi bien qu'au mari dès que ce dernier atteint l'âge de la retraite. Je connais un bon nombre d'hommes de ma circonscription qui sont âgés de 65 ans—la plupart sont des cultivateurs, bien sûr, puisque ma circonscription est rurale—et qui n'ont pas, pour leur retraite, d'autre source de revenu. Ils sont obligés, avec une seule pension, de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur épouse. Je suis persuadé que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui est parmi nous aujourd'hui, avouera que la pension individuelle ne suffisant même pas au prestataire seul, la situation de celui-ci se complique encore plus s'il doit subvenir à l'entretien de sa femme. En fait, il devient impossible de faire face aux dépenses de logement, de nourriture et d'habillement.

Dans certains cas, un homme qui normalement toucherait sa pension est tenu de continuer à travailler jusqu'à ce que sa femme atteigne l'âge d'admissibilité à une pension, auquel cas il perd son supplément de revenu garanti. Ou bien c'est la femme qui est obligée d'aller travailler jusqu'à ce qu'elle puisse toucher une pension. Étant donné que bien des femmes n'ont pas l'habitude d'aller travailler, on place ainsi un fardeau considérable sur le ménage jusqu'à ce que la femme soit en âge de toucher une pension. J'aimerais donc demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) pourquoi il a négligé d'examiner cet aspect particulier du régime de pension. Je suis persuadé qu'il a conscience du problème que je viens d'exposer. Il se peut qu'il ait envisagé cette possibilité, mais l'ait rejetée. Si c'est le cas, j'aimerais qu'il nous dise pourquoi et comment il peut attendre de deux personnes qu'elles vivent d'une seule pension, du moins jusqu'à ce que la femme soit en âge de toucher elle-même une pension. Si ce n'est pas ce qu'attend d'elles le ministre, que peuvent-elles faire d'autre? La femme est-elle censée s'inscrire à l'assistance publique provinciale jusqu'à ce qu'elle touche une pension, ou devrait-elle aller travailler pour augmenter le revenu de la famille?

La seconde question que je veux aborder concerne la politique agricole du gouvernement. C'est une politique conçue pour arracher les agriculteurs à la terre. Comme nous le savons, bon nombre des travailleurs agricoles du Canada ne sont pas loin de l'âge de la retraite, et, de manière générale, ce sont eux qui sont le plus vulnérables face aux conditions économiques difficiles auxquelles se heurtent nos agriculteurs aujourd'hui. Les gens qui abandonnent leur exploitation agricole, non de leur propre gré mais parce que les conditions économiques ne leur permettent plus de subvenir à leurs besoins, ont généralement de 55 à 65 ans. Bien souvent, il est très difficile de les recycler et de leur trouver un autre emploi. Par ailleurs, bon nombre d'entre eux n'ont pas une santé qui leur permette d'accepter un labeur manuel ou du travail qui n'exige pas de formation spéciale.

Je propose que l'on abaisse à 60 ou à 55 ans l'âge de la retraite ouvrant droit à pension des cultivateurs qui, par suite des conditions économiques créées par le gouvernement actuel sont forcés de quitter la terre. Cela me semble raisonnable. Leur apport à l'édification du pays, à l'alimentation des Canadiens et la somme de travail qu'ils ont fournie jusqu'au moment où ils sont forcés à quitter leurs terres justifient certes une certaine récompense, sous forme d'une pension prématurée, par exemple, qui leur permettrait de quitter leur exploitation avec dignité et sans avoir à supporter la tension et les efforts excessifs que le recyclage exigerait d'eux.

• (1530)

Ce sont là les deux principaux points que je demande au ministre d'examiner. L'épouse devrait toucher une pension dès que son mari devient admissible à la retraite. En deuxième lieu, dans le cas des cultivateurs qui doivent quitter leur ferme à cause de difficultés économiques, il faudrait réduire de 65 à 60 ans l'âge d'admissibilité. Une telle mesure serait très utile, je pense, et dans l'ensemble, le nombre de personnes en cause serait plutôt négligeable.

Au début de la journée le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) a fait des remarques désobligeantes, comme il le fait d'habitude lorsqu'il s'agit de membres de mon parti, à propos de la négligence du gouvernement dirigé par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefen-